Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_089-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, MONTES, SIMÉON et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
30 octobre 2025
Acte n° **2025-089**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme CALVO
Mme MARNAC a donné procuration à M. FÉDOU
Mme RIPOLL a donné procuration à M. RIVIER
Mme ROUER a donné procuration à M. LORRAIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme SIMÉON
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
M. BAË a donné procuration à M. SÉVERAC
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	22
procurations :	11
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. JÉROME Alain

Date de la convocation : 23 octobre 2025

Thème : 8.9 - CULTURE

Objet : Convention d'objectifs avec le Conseil départemental pour une durée de 5 ans

M. BARBA Jean-Luc, Conseiller déléguée à la Culture, expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de son nouveau schéma départemental de lecture 2024-2029, propose de signer une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 5 ans, fixant les modalités du partenariat avec la Médiathèque départementale.

La présente convention définit à la fois :

- les critères d'éligibilité pour qu'une commune bénéficie de l'aide technique des services du Conseil Départemental et de la Médiathèque Départementale pour le développement d'une politique de lecture publique et la gestion de sa bibliothèque
- et les obligations réciproques des parties.

Cette convention est co-construite avec les Élus et les Techniciens de chaque territoire.

Cette convention est établie pluri-annuellement et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours avec la Médiathèque Départementale pour connaître les actions mises en place pour atteindre les objectifs fixés.

En conséquence, M. BARBA Jean-Luc propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec le Conseil Départemental, pour une durée de 5 ans, et fixant les conditions suivantes :

- Article 1 : objet de la convention
- Article 2 : critères d'éligibilité
- Article 3 : engagement des parties
 - 3.1 : les locaux
 - 3.2 : les horaires
 - 3.3 : l'équipe/le personnel
 - 3.4 : la gratuité
 - 3.5 : les coopérations

.../...

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 031-213101876-20251030-2025_089-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2025 – acte n° 2025-089 – page 2/2
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Convention d'objectifs avec le Conseil départemental pour une durée de 5 ans

- 3.6 : numérique et internet
- 3.7 : collections, politique documentaire, budget et transactions avec la Médiathèque Départementale
- 3.8 : action culturelle, budget, formalisation, lien avec la Médiathèque Départementale
- 3.9 : s'adresser à tous les publics
- 3.10 : participation des usagers et des habitants
- 3.11 : bilan d'activité
- 3.12 : communication

➢ Article 4 : durée
➢ Article 5 : dénonciation - résiliation

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve la signature d'une convention d'objectifs avec le Conseil Départemental pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 octobre 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
JÉROME Alain

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 octobre 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 05 NOV. 2025